



# COMMUNIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA - CANADA

No. 64

PUBLIER IMMÉDIATEMENT  
VENDREDI, 6 OCTOBRE 1961

Commission économique pour l'Amérique latine (CEAL)  
Participation du Canada

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a annoncé à la Chambre des communes, le 11 septembre, que le gouvernement canadien avait fait connaître aux Nations Unies sa décision d'adhérer à la Commission économique régionale des Nations Unies pour l'Amérique latine. Les dispositions nécessaires ont été prises auprès du Secrétariat de l'ONU à New York et de la Commission à Santiago du Chili. Ainsi le Canada est maintenant membre de la Commission.

La CEAL est essentiellement un centre d'études économiques pour l'Amérique latine. Elle appartient au système de commissions économiques régionales créées par les Nations Unies et a été établie le 25 février 1948 comme organe consultatif et forum de discussions visant à hausser le niveau de l'activité économique en Amérique latine, à renforcer les relations économiques entre les pays de cette région et ceux du reste du monde, et à établir des programmes d'assistance technique. La Commission ne fournit pas elle-même directement de l'assistance équipement ou de l'aide technique.

Les pays de l'Amérique du Nord et du Sud peuvent s'affilier à la Commission. De plus, la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas sont membres de la CEAL; les Antilles, la Guyane anglaise et le Honduras britannique ont le statut de membres associés.